

## Procès-verbal

**Président du conseil :**

PINTON Jean-François

**Membres consultatifs :**

HAMMOUD Lyasid

MARTIN Sylvie

PEIRO Jean-François

QUESTE Véronique

RICARD Yanick

**Membres nommés :**

CHAMBELLAN LE LEVIER Chantal

CHAMPION Anne-Christine

CHIFFOLEAU Jacques

CLEMENT Florence

*(absente, procuration à Chantal Chambellan  
Le Levier)*

DUBOIS-BRUGGER Isabelle

*(absente, procuration à Anne-Christine  
Champion)*

MEZARD Marc

*(absent, procuration à Frédéric Faure)*

QUENTIN-MILLET Marie-José

RUHLMANN-KLEIDER Vanina

*(absente, procuration à Frédéric Faure)*

**Membres représentant les institutions  
partenaires :**

CHARPIN Dominique

*(absent, procuration à Jacques Chiffoleau)*

FAURE Frédéric

**Membres représentant les collectivités  
territoriales :**

BRET Jean-Paul

*(présent de 10h à 11h, procuration à Jean-  
François Pinton)*

NEUDER Yannick

*(absent, procuration à Marie-José Quantin-Millet)*

**Membres élus :**

BORGNAT Pierre

BORNE Camille

*(absente, procuration à Benoît Capitaine)*

CAPITAINE Benoit

DANTHONY Claude

DAYRE Eric

DESCENDRE Romain

*(absent, procuration à Pierre Borgnat)*

FLAMION Aurore

GARNIER Nicolas

MOUILLARD-LAMPLE Léo

MOULLIER Igor

RAUTUREAU Gilles

TRAAS Jan

**Représentant du Ministère :**

GOSELIN Pascal

**Représentante du Rectorat :**

JACOB Déborah

**Invités :**

BEROUD Emmanuel

BOYER Christine

GIRARDET Patricia

JEANNOT Flore-Marie

MAAFOUNE Riad

POLLET-GUIFFRAY Kevin

POTY Catherine

RIGAL Marie Hélène

RIOM Aude

ROGER Danièle

SANZANO Nicolas

VERNEAU Audrey

ZACHER Thomas

## Sommaire

<b><u>I. Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'administration</u></b> .....	3
<u>I.1. Procès-verbal du conseil d'administration en date du 13 novembre 2017</u> .....	3
<u>I.1. Procès-verbal du conseil d'administration en date du 18 décembre 2017</u> .....	3
<b><u>II. Décisions budgétaires et financières</u></b> .....	3
<u>II.1. Compte financier 2017 de l'ENS de Lyon, compte financier 2017 de la Bibliothèque Diderot de Lyon</u> .....	4
<u>II.2. Affectation du résultat 2017 de l'ENS de Lyon, affectation du résultat 2017 de la BDL</u> .....	6
<u>II.3. Rapport de gestion 2017, pour information</u> .....	6
<u>II.4. Cotisations et subventions</u> .....	8
<u>II.3. Guide de l'achat (seuil des prestations intellectuelles)</u> .....	8
<b><u>III. Décisions réglementaires</u></b> .....	8
<u>III.1. Bilan social 2017</u> .....	8
<u>III.2. Rapport d'activité 2017</u> .....	9
<u>III.3. Demande de dispense totale ou partielle de l'obligation de remboursement d'anciens élèves en situation de rupture d'engagement décennal</u> .....	10
<u>III.4. Modalités d'exonération des droits d'inscription aux diplômes nationaux</u> .....	13
<u>III.5. Montant du support financier dont les doctorants inscrits à l'ENS de Lyon doivent bénéficier</u> .....	13
<u>III.6. Tarifs spécifiques de formation pour l'année universitaire 2018-2019</u> .....	13
<u>III.7. Tarification de formation continue applicable aux masters et aux cours dispensés par le Centre des langues de l'ENS de Lyon</u> .....	13
<u>III.8. Elections professionnelles 2018 : part respective de femmes et d'hommes (sous forme de pourcentages) composant les effectifs pris en compte pour l'élection du comité technique d'établissement</u> .....	14
<u>III.9. Composition des instances</u> .....	14
<u>III.10. Concessions de logement de fonction</u> .....	14
<u>III.11. Délégation du Président à effet d'ester en justice</u> .....	15
<b><u>IV. Points d'information</u></b> .....	15
<u>IV.1. Conditions et santé au travail</u> .....	15
<u>IV.1.1 Bilan annuel 2017 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail et présentation des rapports annuels 2017 des médecins de prévention</u> .....	16
<u>IV.1.2 Bilan du programme prévention 2017</u> .....	17
<u>IV.2. Programme annuel 2018 de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, orientation stratégique du Ministère 2018</u> .....	18
<u>IV.2. Démissions d'élèves</u> .....	18
<u>IV.2. Remise gracieuse</u> .....	18
<b><u>V. Questions diverses</u></b> .....	19

*La séance est ouverte à 9 heures 35.*

## **I. Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'administration**

### **I.1. Procès-verbal du conseil d'administration en date du 13 novembre 2017**

Considérant que le procès-verbal retranscrivait mal ses propos et qu'une correction point par point aurait été difficile, **Claude DANTHONY** indique avoir transmis au Président un document rédigé par ses soins dont il demande qu'il soit annexé au procès-verbal.

**Jean-François PINTON** regrette que ce texte ne lui ait été transmis que le 14 mars au matin. S'il ne s'oppose pas à cet ajout, il signale ne pas avoir eu le temps d'en prendre connaissance et propose donc de l'annexer au prochain procès-verbal.

**Claude DANTHONY** suggère le report de l'approbation de ce procès-verbal au prochain Conseil d'administration.

**Jean-François PINTON** accepte la demande.

**Léo MOUILLARD-LAMPLE** rappelle que Rémy Cerda avait également fait part d'une demande de correction.

**Jean-François PINTON** confirme en avoir pris connaissance et ne pas s'y opposer.

*L'approbation du procès-verbal du 13 novembre 2017 est reportée à la prochaine séance du Conseil d'administration.*

### **I.2. Procès-verbal du conseil d'administration en date du 18 décembre 2017**

**Léo MOUILLARD-LAMPLE** rappelle la demande de modification exprimée par Rémy Cerda qui souhaite qu'apparaisse, en page 20, l'expression « monopole du cœur » employée par le Président.

**Jean-François PINTON** indique ne pas s'y opposer.

**Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal du 18 décembre 2018 :**  
**Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0**

## **II. Décisions budgétaires et financières**

En préambule, **Jean-François PINTON** souligne que, cette année encore, l'Etablissement a tenu une double comptabilité, au format GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) et en droits constatés, avec des outils devenus inutilisables, contraignant les agents concernés à travailler manuellement, malgré une charge de travail par ailleurs très importante. Il invite chacun à prendre la mesure de cette situation.

## II.1. Compte financier 2017 de l'ENS de Lyon, compte financier 2017 de la Bibliothèque Diderot de Lyon

### Les faits marquants

Jean-François PEIRO indique que l'exercice 2017 a été marqué par :

- le passage à la GBCP ;
- la prise en compte du nouveau référentiel des normes comptables des établissements publics ;
- la gestion dématérialisée des dépenses et recettes de l'Etablissement ;
- les retards du logiciel Cocktail par rapport à ces évolutions.

Compte tenu de ce contexte, Jean-François PEIRO tient à remercier l'ensemble des gestionnaires, ainsi que les équipes de la Direction des finances et de l'agence comptable pour le travail accompli.

### Les chiffres clés

Le bilan de l'Etablissement pour l'exercice 2017 s'établit à 192,545 millions d'euros. Le compte de résultat fait apparaître des produits d'exploitation à hauteur de 125,25 millions d'euros et des charges à hauteur de 122,227 millions d'euros, soit un résultat bénéficiaire de 3,023 millions d'euros. Le fonds de roulement patrimonial ressort à 16 millions d'euros, le besoin en fonds de roulement, à -9,417 millions d'euros, la trésorerie, à 26,109 millions d'euros et la capacité d'autofinancement à 6,454 millions d'euros. Cette dernière permet d'évaluer les flux théoriques de trésorerie dégagés par l'organisme sur le cycle d'exploitation de l'exercice et permet de couvrir les besoins de financement liés à l'investissement, au remboursement d'éventuels emprunts ou à être épargnée ; elle est en légère augmentation par rapport à 2016.

Le prélèvement sur le fonds de roulement a permis de financer une partie des investissements de l'exercice, à hauteur de 430 000 euros.

Le besoin en fonds de roulement et la trésorerie évoluent fortement par rapport à 2016. Le niveau très élevé de la trésorerie s'explique en grande partie par deux préfinancements sur des projets coordonnés par l'ENS de Lyon et qui doivent pour partie être reversés à d'autres partenaires.

Le besoin en fonds de roulement négatif traduit un excédent de trésorerie net, situation relativement classique pour les établissements publics dont la ressource principale résulte d'une dotation versée en amont de la dépense.

La trésorerie comme le fonds de roulement disponibles ne sont cependant pas totalement mobilisables car destinés à couvrir des décaissements futurs déjà actés, d'éventuelles provisions ou encore des investissements non couverts par une subvention spécifique.

### Focus sur le bilan

L'actif du bilan se compose des investissements à hauteur de 8,7 millions d'euros et des immobilisations en cours pour 7,9 millions d'euros. Il se compose également de créances clients (actif circulant) à hauteur de 11 millions d'euros, sans risque réel sur le recouvrement, et de la trésorerie, de 26 millions d'euros.

Au passif du bilan figure une correction du compte du report à nouveau suite à une correction apportée aux comptes clôturés 2016. Sont également portées au passif des provisions pour risques, en augmentation, de nouvelles provisions sur les créances, et les dettes fournisseurs à

hauteur de 20 millions d'euros.

L'exercice 2017 démontre une gestion saine de l'Etablissement, dont les comptes sont à nouveau certifiés par les commissaires aux comptes, dans les mêmes conditions que l'année dernière. La réserve sur l'absence de tenue de l'inventaire physique du patrimoine mobilier est maintenue. Une observation a également été formulée concernant l'absence d'intégration des biens livrés dans le cadre des premières tranches du partenariat public-privé du site Monod.

Pour 2018, les perspectives consistent à :

- poursuivre l'appropriation du nouveau cadre budgétaire et comptable en lien avec la DAF ;
- mettre en place différents dispositifs de suivi avec la DAF (créances ; dettes ; inventaire ; recettes pluriannuelles ; « arrêté comptable intermédiaire » ; contrôle interne) ;
- accompagner la DRH dans les évolutions relatives à la gestion comptable de la paye (passage du prélèvement à la source) ;
- participer à l'élaboration d'un tableau de bord comptable et financier.

**Patricia GIRARDET**, commissaire aux comptes, signale que les travaux d'audit ont été réalisés dans de très bonnes conditions. Le rapport 2017 contient effectivement la même réserve que l'année précédente, ainsi que deux observations, dont une purement technique. Celui-ci est établi selon le nouveau format suite à la réforme européenne de l'audit, ce qui explique qu'il soit plus détaillé qu'en 2016.

**Claude DANTHONY** souligne tout d'abord les complexités comptables risquant de découler de la complexité du montage du partenariat public privé.

**Jean-François PEIRO** indique que les travaux préparatoires nécessaires à l'intégration comptable sont pris en considération et qu'un groupe de travail a été mis en place à cette fin. Cette intégration sera soumise à la validation du Ministère des Finances.

**Claude DANTHONY** craint par ailleurs que la santé financière de l'ENS de Lyon puisse être jugée « trop » bonne et suscite des convoitises, au regard du niveau de sa trésorerie et de son fonds de roulement. L'évolution des quatre dernières années devrait, de son point de vue, s'inverser afin de montrer que le fonds de roulement est utilisé.

**Jean-François PINTON** convient de la complexité administrative de la mise en place du contrat de partenariat. Il fait toutefois remarquer que les sources de cette complexité sont diverses et proviennent pour partie de l'ensemble des recours relatifs au PPP qui n'en facilitent pas la gestion.

Concernant la deuxième remarque de M. Danthony, Jean-François PINTON souligne que le niveau d'investissement annuel de l'Ecole a triplé en quelques années. S'agissant du fonds de roulement, il précise que le fonds mobilisable a, pour la première fois en 2017, fait l'objet d'échanges entre l'Etat et ses opérateurs, ce qui constitue une évolution positive. Enfin, en matière de comptabilité, il rappelle que le fonds de roulement n'est mobilisable que pour l'investissement et qu'en vertu du principe de fongibilité asymétrique, la comptabilité des établissements publics n'en reflète pas tout à fait la véritable situation.

**Chantal CHAMBELLAN-LE LEVIER** souligne l'importance de distinguer le niveau de trésorerie disponible en fin d'année de la trésorerie réellement mobilisable, ce que les documents précisent de mieux en mieux. Elle suggère par ailleurs que l'Etablissement s'attache à établir une prévision triennale de l'évolution du fonds de roulement et de la trésorerie.

**Jean-François PINTON** s'engage, au nom de l'Etablissement, à examiner la possibilité de

répondre au plus vite à cette demande.

## II.2. Affectation du résultat 2017 de l'ENS de Lyon, affectation du résultat 2017 de la Bibliothèque Diderot de Lyon

**Jean-François PEIRO** indique que le Conseil d'administration se doit d'adopter le compte financier et de procéder à l'affectation de son résultat, à hauteur de 3 023 040 euros.

<b>Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le compte financier 2017 et l'affectation du résultat 2017 de l'ENS de Lyon :</b>		
<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Concernant la Bibliothèque Diderot de Lyon, Jean-François PEIRO précise que la trésorerie et le résultat sont, par construction, nuls puisque ce service, à comptabilité distincte, fait partie de l'ENS de Lyon. Sa capacité d'autofinancement ressort à 38 119 euros et la variation du fonds de roulement à 11 601 euros.

<b>Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le compte financier 2017 et l'affectation du résultat de la bibliothèque Diderot de Lyon :</b>		
<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

## II.3. Rapport de gestion 2017, pour information

**Audrey VERNEAU** rappelle que ce rapport de gestion constitue le premier établi avec les outils adaptés à la GBCP. Il comprend notamment une analyse de l'exécution en autorisations d'engagement et en crédits de paiement comparée aux prévisions lors des différents actes budgétaires de l'exercice. Il met en exergue cette année un suivi plus fin de l'exécution des moyens Etablissement alloués à chaque centre de responsabilité budgétaire. Les informations en droits constatés ont été toutefois conservées afin de permettre une analyse avec les exercices précédents.

L'exercice 2017 a été marqué par :

- la mise en production dès janvier 2017 des nouveaux outils de gestion financière et comptable, avec un retard d'un an sur le calendrier initial ;
- la formation de l'ensemble des gestionnaires aux nouveaux outils et la formalisation de procédures et de modes opératoires ;
- l'ouverture des crédits au 1<sup>er</sup> février 2017 ayant permis de ne pas retarder la saisie des engagements juridiques au niveau des structures de l'Etablissement ;
- la mise en place de la dématérialisation de toutes les pièces de la dépense et de la recette *via* la plateforme Nuxéo développée en lien avec la DSI et l'agence comptable ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle nomenclature comptable rendant l'analyse entre les différents exercices difficile ;
- la nécessité d'établir un budget rectificatif n° 2 exceptionnel au mois de novembre.

L'exercice 2017 a été également caractérisé par :

- la prise en charge dans le budget de l'Etablissement du nouveau dispositif de gestion des contrats doctoraux spécifiques Normaliens (CDSN), suite à l'accord-cadre signé en juillet 2017 ;
- le contrat de partenariat public-privé qui a pris effet en avril 2016, et induisant le paiement de loyers à hauteur de 905 000 euros par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et durant 28 ans ;

- une poursuite de la politique volontariste d'investissement de l'Etablissement : ce dernier a alloué 4,5 millions d'euros de crédits d'investissement aux différents centres de responsabilité budgétaire.

Malgré ces nombreux bouleversements de l'année 2017, l'Etablissement a réussi à maintenir sa sécurité financière, comme le montrent les indicateurs financiers à suivre.

Le résultat de l'exercice ressort à 3 millions d'euros, contre une prévision de 1,23 million d'euros au dernier budget rectificatif. Cet écart résulte d'une sous-exécution de la dépense de masse salariale (-1.5M€), de dépenses non réalisées sur les moyens Etablissement (-0.5M€), des conventions CDSN non signées par les établissements en fin d'année et d'une recette du concours décalée à 2018 (+0.5M€).

Au regard du fonds de roulement mobilisable, l'Etablissement a identifié trois opérations immobilières (le restaurant Monod, la résidence étudiante Debourg et la restructuration de la BDL) représentant un montant de 10 millions d'euros.

**Kévin POLLET-GUIFFRAY** indique que le taux d'exécution des recettes par rapport au dernier budget rectificatif ressort à 95 %, soit un taux très satisfaisant.

Les recettes fléchées réalisées proviennent de l'Agence nationale de la recherche à hauteur de 3,5 millions d'euros, de l'Union européenne pour 2,3 millions d'euros, de la Région à hauteur de 600 000 euros ou encore de fondations.

Le taux d'exécution en autorisations d'engagement ressort à 94 %. En crédits de paiement, il est de 91,5 %, soit des taux plus faibles que les années précédentes, mais convenables.

La consommation des moyens Etablissement se concentre sur la Direction générale des services, qui intègre la Direction du Patrimoine.

La masse salariale Etat 2017 s'élève à 89,54 millions d'euros, soit 95 % de la masse salariale globale, et la masse salariale sur ressources propres, à 4,7 millions d'euros.

Les élèves fonctionnaires stagiaires représentent la plus grande partie de la masse salariale Etat (31,4 millions d'euros), suivis des BIATSS (26,7 millions d'euros) et des enseignants chercheurs (24,5 millions d'euros).

Le plafond d'emploi ressort à 1 809,7 ETPT financés sous plafond Etat et à 94,1 ETPT financés sous ressources propres, soit un total de 1 903,8 ETPT (contre 1 946 ETPT au budget rectificatif).

**Audrey VERNEAU** indique, en conclusion, que malgré un contexte difficile, la situation financière de l'Etablissement reste saine et satisfaisante. Différentes pistes d'amélioration sont néanmoins identifiées pour 2018 :

- la fiabilisation des informations saisies dans les outils de gestion ;
- l'accompagnement des structures dans leur pilotage budgétaire en mettant à leur disposition des tableaux de bord mensuels ou trimestriels ;
- la poursuite et l'amélioration du suivi des projets inscrits dans le programme pluriannuel d'investissement ;
- la poursuite de la simplification des modes de fonctionnement ;
- la finalisation des scénarii de financement des trois opérations immobilières ;
- le lancement d'une réflexion sur un calendrier des actes budgétaires, et notamment un budget rectificatif de reprogrammation sur des éléments significatifs ;

- le développement du contrôle interne ;
- le lancement d'une réflexion sur le SI Finances.

**Jean-François PINTON** tient à souligner que le volume d'activité de l'Etablissement ne représente, peu ou prou, que la moitié des recettes et dépenses constatées compte tenu de l'apport en personnels, en moyens de fonctionnement et en gestion de contrats des différents organismes et autres partenaires (universités notamment), ce qui prouve d'une part que le volume d'activité de recherche et de formation de l'Etablissement est particulièrement élevé et d'autre part, que l'ENS de Lyon ne peut fonctionner seule.

#### II.4. Cotisation et subventions

**Audrey VERNEAU** informe le Conseil d'administration d'une cotisation supérieure à 4 000 au bénéfice de l'ISERL et d'une cotisation inférieure à ce seul au bénéfice de l'ADF et de la Fédération VISA.

**Claude DANTHONY** demande des précisions sur le statut juridique de l'ISERL.

**Yanick RICARD** répond qu'il s'agit d'une fédération.

**Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le versement des cotisations et subventions de l'ENS de Lyon pour l'année 2018 dont le montant est supérieur à 4 000 euros :**

**Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0**

#### II.5. Guide de l'achat (seuil des prestations intellectuelles)

**Audrey VERNEAU** signale que le seuil est relevé de 45 000 à 90 000 euros pour les prestations intellectuelles.

**Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le guide de l'achat :**

**Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0**

#### II.6. Réactualisation des tarifs de la plateforme de séquençage de l'IGFL

**Yanick RICARD** précise que les tarifs des prestations sont réévalués annuellement.

**Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la réactualisation des tarifs de la plateforme de séquençage de l'IGFL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour tous les contrats conclus après cette date :**

**Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0**

### III. Décisions réglementaires

#### III.1. Bilan social 2017

**Catherine POTY** rappelle que le bilan social constitue une photographie de l'Etablissement au 31 décembre et une source d'informations statistiques concernant l'emploi, les conditions de travail, la formation et la politique sociale de l'Etablissement.

*La présentation est effectuée par **Riad MAAFOUNE** et **Emmanuel BEROU**.*

Les effectifs de l'Ecole demeurent structurellement stables. Les BIATSS et les enseignants sont

présents en proportions égales. L'âge médian ressort à 40 ans. La répartition hommes-femmes est globalement équilibrée.

53 promotions ont eu lieu en 2017, toutes catégories et tous corps confondus, dont 52 % ont concerné des hommes et 48 % des femmes.

Deux tiers des entrées de fonctionnaires sont issus d'un recrutement. Plus d'un départ sur quatre correspond à un départ en retraite.

Les rémunérations nettes moyennes sont en légère hausse en 2017 suite à la hausse du point d'indice et à l'alignement des régimes indemnitaires, au bénéfice notamment des personnels de catégorie C fonctionnaires (+3 %) et contractuels (+6 %).

16 % des agents travaillent à temps partiel. Le nombre de jours d'absence pour maladie ordinaire est en baisse de 2,6 % par rapport à 2016. Un arrêt maladie dure en moyenne 6,9 jours.

Les travailleurs en situation de handicap représentent 3,83 % des effectifs, soit un taux stable par rapport à 2016. Le nombre d'agents concernés ressort à 42 contre 43 l'année précédente. L'Ecole semble avoir atteint un certain plafond en la matière, ce qui confirme la nécessité de dynamiser la politique de l'Etablissement.

621 agents ont bénéficié d'une formation au cours de l'année, soit un taux d'accès à la formation de 70 % au sein de l'Etablissement. En moyenne, un agent bénéficie de 2,8 jours de formation chaque année.

En matière de dialogue social, le comité technique et la commission paritaire d'établissement se sont chacun réunis à neuf reprises. Une rencontre mensuelle entre les organisations syndicales et la Direction de l'Etablissement a par ailleurs été mise en place.

Concernant la politique sociale, 83 agents ont fait l'objet d'un suivi par l'assistante sociale. L'Ecole a dépensé près de 180 000 euros au titre de la prise en charge des frais transports des agents. 295 000 passages ont été recensés sur les deux restaurants, soit une fréquentation en légère hausse par rapport à l'année précédente.

L'effectif global ressort à 1 096 au 31 décembre 2017, en hausse de 0,6 % par rapport à l'année précédente, et la masse salariale, à 93,7 millions d'euros, en hausse de 1,5 %.

**Jean-François PINTON** souligne qu'au sein de l'ENS de Lyon « la moitié des directrices de laboratoire sont des hommes ».

**Benoît CAPITAINE** souligne l'inégalité en matière de répartition des primes. Alors que la catégorie A représente 44 % de l'effectif, elle concentre 77 % des primes NBI et 58 % des primes exceptionnelles, ce qui prouve la nécessité de travailler sur cette thématique.

**Jean-François PINTON** signale que ce résultat est, en grande partie, structurel, dans la mesure où il découle du choix fait par l'Etablissement et la tutelle d'accorder des primes aux agents exerçant des responsabilités.

**Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le bilan social 2017.**

**Pour : 25**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### III.2. Rapport d'activité 2017

**Jean-François PINTON** signale que le rapport d'activité constitue un document relativement

indigeste, qui présente en revanche l'avantage de pouvoir suivre, année après année, les actions de chaque service et chaque structure de l'École, la Gouvernance n'intervenant qu'à la marge sur le rapport établi par chacun d'entre eux.

**Aurore FLAMION** regrette que les filières musicologie et histoire des arts ne soient pas évoquées dans le rapport d'activité du département Lettres et Arts (page 126)

**Jean-François PINTON** prend note de la remarque qu'il transmettra au responsable de département.

**Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le rapport d'activité 2017.**

**Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0**

### **II.3. Demandes de dispense totale ou partielle de l'obligation de remboursement d'anciens élèves en situation de rupture d'engagement décennal**

**Jean-François PINTON** rappelle que les normaliens élèves ont l'obligation de travailler dix ans pour le compte de l'Etat, ou, dans le cas contraire, de rembourser les sommes mises à leur disposition. Les cas de rupture d'engagement décennal font l'objet d'une instruction par la commission de suivi de l'engagement décennal, laquelle émet une recommandation, ensuite soumise à l'avis du Conseil d'administration. Quant à la gestion de la dette, elle est traitée par ailleurs et tient compte de la solvabilité de l'individu.

*Les différents cas sont ensuite présentés par **Véronique QUESTE**.*

#### **Cas n° 1**

La commission de suivi de l'engagement décennal recommande de ne pas accorder de dispense totale ou partielle de l'obligation de remboursement.

**Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a émis à l'unanimité des suffrages exprimés un avis défavorable à la dispense totale ou partielle de l'obligation de remboursement de la somme due au titre de la situation de rupture de l'engagement décennal demandée par l'ancien élève (cas n°1). :**

**Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0**

#### **Cas n° 2**

La commission recommande de ne pas accorder de dispense de l'obligation de remboursement.

**Léo MOUILLARD-LAMPLE** souhaite savoir ce qui explique qu'un ancien élève aujourd'hui inscrit à Pôle Emploi ne bénéficie d'aucune dispense.

**Véronique QUESTE** signale que conformément aux textes de loi, un ancien élève sans emploi ne respecte pas l'engagement décennal. Elle précise toutefois que chaque cas est examiné individuellement, sur la base des arguments et documents fournis par la personne concernée.

**Jean-François PINTON** fait remarquer que cet ancien élève, docteur en allemand, aurait pu passer le CAPES, avec de bonnes chances de réussite et assurer trois années d'enseignement en reconnaissance de l'investissement de l'Etat dans sa formation.

**Léo MOUILLARD-LAMPLE** souhaite savoir si son abandon de la préparation à l'agrégation

découle d'une difficulté à la suivre ou d'un manque d'intérêt pour la fonction de professeur.

**Jean-François PINTON** rappelle que la vocation de l'ENS de Lyon est tout à fait claire, que cet individu n'a pas démissionné de l'Ecole et que son dossier ne contient aucun élément illustrant une quelconque volonté de sa part de respecter son engagement vis-à-vis de l'Etat.

**Véronique QUESTE** ajoute que cet ancien élève a sollicité une allocation pour création d'entreprise, traduisant sa volonté de devenir autoentrepreneur.

**Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a émis à la majorité des suffrages exprimés un avis défavorable à la dispense totale ou partielle de l'obligation de remboursement de la somme due au titre de la situation de rupture de l'engagement décennal demandée par l'ancien élève (cas n°2).**

**Pour : 19                      Contre : 0                      Abstentions : 6**

### Cas n° 3

La commission recommande l'absence de dispense.

**Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a émis à l'unanimité des suffrages exprimés un avis défavorable à la dispense totale ou partielle de l'obligation de remboursement de la somme due au titre de la situation de rupture de l'engagement décennal demandée par l'ancien élève (cas n°3).**

**Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0**

### Cas n° 4

La commission recommande l'absence de dispense.

**Claude DANTHONY** estime que cet ancien élève, qui a suivi le cursus normal de l'ENS et qui n'a pas encore, à ce stade, trouvé d'emploi, ne peut pas être considéré en rupture de l'engagement décennal. Il rappelle qu'à la différence des diplômés de l'ENA, les diplômés de l'ENS ne se voient pas proposer d'emploi public à la sortie de l'Ecole et que dans le cas présent, l'individu concerné pourrait trouver un emploi lui permettant d'honorer son engagement.

**Jean-François PINTON** indique que la réalité de la rupture de l'engagement décennal est vérifiée au regard des textes et que ce constat ne résulte pas de l'appréciation personnelle que chacun peut avoir sur le sujet. Dans ce cas particulier, il fait en outre remarquer que l'ancien élève concerné, titulaire d'un doctorat, aurait pu passer l'agrégation ou le CAPES.

**Léo MOUILLARD-LAMPLE** rappelle que ces concours s'adressent à des individus ayant l'envie d'enseigner, ce qui ne semble pas être le cas de celui-ci, plutôt intéressé, au vu de son parcours, par des missions de recherche.

**Jean-François PINTON** fait remarquer que l'Etat investit dans la formation des étudiants de l'ENS pour l'enseignement et pour la recherche et est en droit d'attendre un retour.

**Léo MOUILLARD-LAMPLE** s'étonne qu'une personne titulaire d'un doctorat de l'ENS ne parvienne pas à trouver de poste de recherche au sein de l'ENS.

**Yanick RICARD** estime que cet ancien élève, s'il en avait eu la volonté, n'aurait sans doute pas

rencontré de difficulté particulière à trouver un poste d'ATER au sein du laboratoire des sciences de la terre.

**Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a émis à la majorité des suffrages exprimés un avis défavorable à la dispense totale ou partielle de l'obligation de remboursement de la somme due au titre de la situation de rupture de l'engagement décennal demandée par l'ancien élève (cas n°4).**

**Pour : 18                      Contre : 2                      Abstentions : 5**

#### **Cas n° 5**

La commission d'engagement décennal recommande l'absence de dispense.

**Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a émis à l'unanimité des suffrages exprimés un avis défavorable à la dispense totale ou partielle de l'obligation de remboursement de la somme due au titre de la situation de rupture de l'engagement décennal demandée par l'ancien élève (cas n°5).**

**Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0**

#### **Cas n° 6**

La commission d'engagement décennal recommande une dispense partielle, au motif d'une erreur d'orientation.

**Léo MOUILLARD-LAMPLE** souhaite savoir si le service civique entre dans le cadre de l'engagement décennal.

**Jean-François PINTON** le confirme. Il rappelle également que les possibilités de respecter cet engagement sont larges et que les cas de rupture sont toujours instruits au bénéfice de l'étudiant.

**Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a émis à l'unanimité des suffrages exprimés un avis favorable à la dispense partielle de l'obligation de remboursement de la somme due au titre de la situation de rupture de l'engagement décennal demandée par l'ancien élève (cas n°6).**

**Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0**

Le cas n° 7 ayant fait l'objet de nouveaux éléments, il sera de nouveau examiné. Il n'est donc pas soumis au vote du Conseil d'administration.

#### **Cas n° 8**

La commission d'engagement décennal recommande l'absence de dispense.

**Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a émis à l'unanimité des suffrages exprimés un avis défavorable à la dispense totale ou partielle de l'obligation de remboursement de la somme due au titre de la situation de rupture de l'engagement décennal demandée par l'ancien élève (cas n°8).**

**Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**Cas n° 9**

La commission d'engagement décennal recommande l'absence de dispense.

**Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a émis à l'unanimité des suffrages exprimés un avis défavorable à la dispense totale ou partielle de l'obligation de remboursement de la somme due au titre de la situation de rupture de l'engagement décennal demandée par l'ancien élève (cas n°9).**

**Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**Cas n° 10**

La commission d'engagement décennal recommande une dispense partielle.

**Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a émis à l'unanimité des suffrages exprimés un avis favorable à la dispense partielle de l'obligation de remboursement de la somme due au titre de la situation de rupture de l'engagement décennal demandée par l'ancien élève (cas n°10).**

**Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**Cas n° 11**

La commission d'engagement décennal recommande une dispense partielle.

**Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a émis à l'unanimité des suffrages exprimés un avis favorable à la dispense partielle de l'obligation de remboursement de la somme due au titre de la situation de rupture de l'engagement décennal demandée par l'ancien élève (cas n°11).**

**Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**III.4. Modalités d'exonération des droits d'inscription aux diplômes nationaux**

**Sylvie MARTIN** indique que ce vote vise à formaliser une ancienne pratique de l'Ecole consistant à favoriser l'exonération des droits d'inscription au doctorat pour les étudiants dont la soutenance a lieu entre septembre et décembre.

**Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité les modalités d'exonération des droits d'inscriptions aux diplômes nationaux présentées dans le document joint :**

**Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0**

**III.5. Montant du support financier dont les doctorants inscrits à l'ENS de Lyon doivent bénéficier**

**Sylvie MARTIN** indique que les références de financement requis pour s'inscrire en doctorat à l'ENS de Lyon sont inchangées. Elles correspondent, en Sciences exactes et expérimentales, à la rémunération mensuelle nette minimale fixée par l'arrêté du 23 avril 2009 en application du décret n°2009-464 relatif aux doctorants contractuels et, en Lettres et sciences humaines, à un montant minimal de 1 000 euros nets mensuels.

**Le Conseil d'administration a approuvé à la majorité le montant du support financier pour l'inscription en thèse :**  
**Pour : 24                      Contre : 0                      Abstention : 1**

### **III.6. Tarifs spécifiques de formation pour l'année universitaire 2018-2019**

**Jean-François PINTON** signale que les tarifs proposés sont inchangés par rapport à l'année précédente.

**Sylvie MARTIN** précise que la note n° 2 est obsolète, la catégorie concernée relevant du dispositif de la formation continue.

**Yanick RICARD** fait pour sa part remarquer que ces tarifs sont significativement moins élevés que ceux pratiqués par les autres écoles normales.

**Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité les tarifs spécifiques pour l'année universitaire 2018-2019 :**  
**Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 0**

### **III.7. Tarification de formation continue applicable aux masters et aux cours dispensés par le Centre de langues de l'ENS de Lyon**

**Thomas ZACHER** indique que la mise en œuvre de la formation professionnelle continue par et pour la recherche des cadres des secteurs public et privé constitue l'une des missions de l'ENS de Lyon. Cette dernière propose notamment aux salariés et aux demandeurs d'emploi de reprendre leurs études. La tarification proposée vise à couvrir les charges liées à l'accompagnement spécifique des personnes en reprise d'étude. Elle est inchangée par rapport à 2016.

**Claude DANTHONY** s'étonne que les stagiaires sans financement en master de préparation à l'agrégation se voient appliquer un tarif de 1 250 euros plutôt que les frais d'inscription à l'agrégation.

**Thomas ZACHER** explique que les tâches spécifiques liées au suivi de ces stagiaires représentent une charge de travail pour l'Ecole, justifiant une participation forfaitaire de ceux-ci.

**Le Conseil d'administration a approuvé à la majorité la tarification de formation continue applicable aux masters et aux cours dispensés par le Centre de langues de l'ENS de Lyon :**  
**Pour : 21                      Contre : 0                      Abstentions : 4**

### **III.8. Elections professionnelles 2018 : part respective de femmes et d'hommes (sous forme de pourcentages) composant les effectifs pris en compte pour l'élection du comité technique d'établissement**

**Flore-Marie JEANNOT** rappelle que le renouvellement des instances représentatives du personnel nationales et locales se tiendra en fin d'année. A cet égard, l'Etablissement se doit d'arrêter la composition de l'effectif pris en compte pour l'élection du Comité technique ainsi que la part d'hommes et de femmes composant le périmètre de l'instance concernée, soit 1 496 personnes, composées à 49,87 % de femmes et 50,13 % d'hommes.

**Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la part respective de femmes et d'hommes (sous forme de pourcentages) composant les effectifs pris en compte pour l'élection du comité technique d'établissement :**

<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### III.9. Composition des instances

**Flore-Marie JEANNOT** indique que la composition du Conseil de discipline se doit d'être complétée, à hauteur d'un siège pour les représentants des élèves et de deux sièges pour les représentants des étudiants.

*Aucune candidature n'est proposée à ce stade pour les sièges dévolus aux représentants des étudiants au sein du Conseil de discipline.*

*Aurore FLAMION est désignée en tant que représentante des élèves.*

<b>Le Conseil d'administration a approuvé à la majorité la désignation d'Aurore Flamion en tant que représentante des élèves au sein du Conseil de discipline :</b>		
---	--	--

<b>Pour : 1</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 1</b>
-----------------	-------------------	-----------------------

### III.10. Concessions de logement de fonction

**Lyazid HAMMOUD** signale que trois concessions de logement sont proposées pour nécessité absolue de service et raison de sécurité.

<b>Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la concession par nécessité absolue de service d'un logement de fonction au bénéfice de Mme/M. X., Responsable de la maintenance du site de l'ENS de Lyon :</b>		
---	--	--

<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

<b>Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la concession par nécessité absolue de service d'un logement de fonction au bénéfice de Mme/M. Y., Responsable de la sécurité des sites de l'ENS de Lyon :</b>		
--	--	--

<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

<b>Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la concession par nécessité absolue de service d'un logement de fonction au bénéfice de Mme/M. Z., Responsable adjoint pôle application et gestion de parc RSSI :</b>		
---	--	--

<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### III.11. Délégation du Président à effet d'ester en justice

**Flore-Marie JEANNOT** rappelle que le Conseil d'administration a délégué au Président de l'ENS de Lyon ses compétences à effet d'ester en justice et indique qu'il lui est proposé d'approuver deux procédures d'appel en cours, une procédure d'appel n'a pas été recensée (rejet de la CAA de Lyon en décembre 2017).

Concerné par ces deux procédures d'appel, **Claude DANTHONY** signale qu'il ne participera pas au vote. En tant qu'administrateur, il se demande si les frais d'avocat ne devraient pas faire l'objet d'un marché public, eu égard au montant des frais qui lui sont par ailleurs réclamés. Il précise que le deuxième appel consiste à faire appel du jugement qui avait annulé partiellement la composition du Conseil d'administration, ce qu'il ne comprend pas dans la mesure où le Conseil d'administration a, depuis, été renouvelé et que le problème de la parité a été réglé.

**Jean-François PINTON** fait remarquer qu'une grande part de l'activité dont il est ici question résulte de recours déposés par M. Danthony lui-même. S'agissant plus spécifiquement du deuxième appel, il précise que l'Etablissement défend ses intérêts.

**Le Conseil d'administration a approuvé à la majorité la procédure d'appel en cours dirigée contre le jugement du tribunal administratif de Lyon n° 1308662 du 2 février 2017 en ce qu'il a annulé deux délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'ENS en date du 13 décembre 2013 (conformément au document joint) :**  
Pour : 19                      Contre : 0                      Abstentions : 5

**Le Conseil d'administration a approuvé à la majorité la procédure d'appel en cours dirigée contre le jugement du tribunal administratif de Lyon n° 1406922 du 21 septembre 2017 en ce qu'il a annulé la décision de 25 juin 2014 par laquelle le président de l'ENS de Lyon a fixé la composition du conseil d'administration de cet établissement, et en ce qu'il a annulé la délibération n°II adoptée le 10 juillet 2014 par le Conseil d'administration de l'ENS approuvant le règlement intérieur :**  
Pour : 16                      Contre : 0                      Abstentions : 8

#### IV. Points d'information

##### IV.2. Démissions d'élèves

*La liste des démissions est projetée.*

##### IV.3. Remise gracieuse

**Lyazid HAMMOUD** indique que la remise gracieuse concerne une retraitée, ancienne agent de l'ENS, bénéficiant d'une petite retraite, à laquelle l'Ecole réclame 483,35 euros.

##### IV.1. Conditions et santé au travail

###### IV.1.1. Bilan annuel 2017 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail et présentation des rapports annuels 2017 des médecins de prévention

###### Bilan annuel 2017 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

**Anouk BEDINO** indique que les effectifs pris en compte au titre de la santé, de la sécurité et des conditions de travail se composent des BIATSS, des contractuels et des enseignants-chercheurs (1 000 personnes environ), des normaliens étudiants (2 300 personnes environ) et des personnels d'autres organismes présents sur le site de l'ENS de Lyon (497 personnes).

La prévention et la santé au travail est organisée autour d'un ingénieur de prévention des risques professionnels, trois techniciens, un secrétaire médical, deux médecins de prévention pour le personnel et les élèves normaliens et deux médecins généralistes pour les étudiants non normaliens et la classe passerelle, trois infirmières pour le personnel et les étudiants, une psychologue pour les étudiants, une psychologue du travail pour les personnels au centre de santé MGEN, huit personnes compétentes en radioprotection et trente-neuf assistants de prévention.

23 accidents ont été déclarés en 2017, contre 31 l'année précédente. Parmi ceux-ci, 4 accidents de trajet sont recensés, dont un a donné lieu à un nombre de jours d'arrêt important.

Les accidents déclarés ou non inscrits aux registres de santé-sécurité se composent en premier lieu de chutes, suivies de coupures, de piqûres ou encore de morsures (dans les animaleries).

En matière de handicap, le schéma directeur pluriannuel du handicap a été déployé. Deux formations destinées aux personnels et aux encadrants ont été organisées, ainsi qu'une journée de sensibilisation et trois cafés handicap. Le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap ressort à 42. 12 nouveaux professionnels ont bénéficié de la RQTH, dont 4 recrutés. 31 plans d'accompagnement d'étudiants ont été mis en œuvre. 1,5 million d'euros ont été dépensés pour l'accessibilité des locaux.

En matière de consultation des personnels, le CHSCT s'est réuni à quatre reprises et le comité L3 (laboratoire de niveau 3), à deux reprises. Deux réunions des assistants de prévention ont également été organisées.

34 visites de prévention et études de poste ont été réalisées au cours de l'année 2017. 113 accidents ont été recensés, dont 23 accidents du travail déclarés ; 12 ont donné lieu à une enquête.

47 unités sur 52 ont procédé à l'évaluation de leurs risques professionnels, soit 90 % des unités contre 85 % en 2016. Les plans d'action existants n'ont toutefois pas toujours été remis à jour. Le service SPST s'emploiera à s'en assurer en 2018.

40 tonnes de déchets spéciaux ont été évacuées en 2017.

118 plans de prévention ont été réalisés et 744 permis feu, octroyés.

**Jean-François PINTON** signale que la gestion des déchets des laboratoires de l'Ecole représente une activité importante, nécessitant en outre un travail de sensibilisation colossal vis-à-vis des personnels.

### **Présentation des rapports annuels 2017 des médecins de prévention**

620 passages à l'infirmerie et 811 contacts par mail ou téléphone ont été recensés en 2017. 530 agents ont été convoqués en visite médicale contre 546 en 2016, dont 241 sur demande contre 144 l'année précédente, au détriment des visites systématiques.

Pour 2018, les objectifs de l'équipe médicale consistent à poursuivre et renforcer les visites de locaux, poursuivre les réunions de travail de l'équipe (une réunion de l'équipe complète dans l'année et une réunion mensuelle pour l'équipe restreinte), progresser dans l'exploitation du logiciel de santé au travail et poursuivre la mise à jour des procédures et protocoles d'urgence.

### **Rapport de la psychologue des étudiants**

La psychologue des étudiants a réalisé 114 entretiens pour 89 étudiants (47 % de femmes et 53 % d'hommes) ; les troubles anxieux et les troubles de l'humeur constituent les principaux motifs de consultation. 2 % d'entre eux ont été orientés vers un psychiatre et 58 % vers un psychologue. 23 % n'ont pas nécessité de soins spécifiques. Les étudiants souffrant de symptômes suicidaires sont principalement envoyés vers la consultation spécialisée du CHU du Vinatier. Un partenariat se met par ailleurs en place avec une psychologue libérale qui pourra prendre en charge gratuitement les étudiants souffrant d'un trouble du spectre autistique sous réserve de constituer un dossier RQTH. Des ateliers sur la gestion du stress ont été à nouveau programmés entre octobre et décembre. Des ateliers sur la gestion du sommeil ont été organisés auprès des étudiants de CPES à la rentrée. Une conférence sur le thème de la prévention du suicide, animée par le professeur Terra, a eu lieu à l'ENS en février 2017.

**Marie-Josée QUENTIN-MILLET** souhaite savoir ce qui explique que l'Etablissement n'utilise pas d'indicateurs relativement standard, tels que le taux de fréquence ou le taux de gravité.

**Anouk BEDINO** précise tout d'abord que le taux de fréquence et le taux de gravité figurent dans le document d'évaluation des risques professionnels. Elle indique par ailleurs que l'Etablissement peine à obtenir des chiffres précis en la matière, du fait des différentes populations présentes en son sein. Le programme de prévention 2018 devrait toutefois permettre de disposer de données plus précises sur les risques auxquels sont exposés les individus.

#### **IV.1.2. Bilan du programme de prévention 2017**

Concernant l'amélioration du fonctionnement du CHSCT, les réunions plénières sont désormais précédées de réunions préparatoires. Une seule visite du CHSCT a été organisée en 2017. Un questionnaire ayant pour vocation de recueillir des éléments sur le travail et la santé des personnels a été établi à sa suite. Une trame de visite doit être validée prochainement.

Afin de renforcer le fonctionnement des services de médecine de prévention, et à défaut de pouvoir trouver un médecin de prévention supplémentaire, une infirmière du site se forme actuellement en santé au travail dans l'objectif de pouvoir mener, à terme, des entretiens infirmiers encadrés par les médecins du travail.

Concernant la surveillance médicale particulière, le Ministère avait proposé de dresser, avec l'aide des chefs de service et du médecin de prévention, par unité de travail, la liste des personnels exposés à des risques particuliers et d'élaborer les fiches d'exposition associées. Une fiche individuelle des risques inhérents au poste de travail a été créée. Elle a été testée par les assistants de prévention et sera diffusée en 2018 afin de recenser, au sein de chaque service, les personnels exposés à des risques particuliers.

S'agissant de la mise à jour des documents uniques d'évaluation des risques professionnels, le nombre de réponses à l'évaluation des risques professionnels a augmenté. En revanche, la mise à jour des plans d'action a diminué.

Au titre de la prévention des risques psychosociaux, une cellule de veille sociale a été mise en place en décembre 2017.

La fiche individuelle des risques inhérents au poste de travail devra permettre d'identifier les personnels exposés aux risques de troubles musculo-squelettiques.

Concernant la prévention des risques émergents, une technicienne hygiène et sécurité a été formée à la maîtrise des risques potentiels liés aux nanomatériaux, dont le recensement est par ailleurs effectué chaque année. Sur le risque laser, la fiche individuelle d'exposition aux rayonnements optiques artificiels est désormais prête, mais pas encore distribuée. La fiche individuelle des risques inhérents au poste de travail permettra d'identifier les personnes exposées à ce risque et de s'assurer qu'elles complètent la fiche individuelle d'exposition.

S'agissant des risques en mission, une procédure devait être mise en place, ce qui n'a pas été le cas. Il existe en revanche des consignes et un guide.

**Jean-François PINTON** souligne la responsabilité des directeurs d'unité qui signent les ordres de mission ainsi que la responsabilité individuelle de chacun au regard des risques que peuvent présenter certaines missions à l'international.

**Lyazid HAMMOUD** rappelle l'existence, depuis 2016, d'une procédure pour les missions internationales dans les zones à risque, nécessitant une demande d'autorisation auprès du FSD.

**Anouk BEDINO** indique ensuite que le plan de prévention des risques routiers n'a pas été rédigé. Trois agents du service ont en revanche été formés à ce risque.

Concernant la prévention des risques liés aux réorganisations structurelles, elle précise que le CHSCT est informé à sa demande sur les évolutions du projet IDEX.

#### **IV.1.3. Programme annuel 2018 de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, orientations stratégiques du Ministère 2018**

Concernant la prévention des risques professionnels, et notamment des risques biologiques, la mise à jour de l'inventaire des laboratoires de niveau 2 est en cours, l'objectif étant de nommer des référents chargés de veiller à la mise en place des procédures réglementaires.

Des agents du service prévention participent à la formation action de l'Amue ce qui permettra de lancer la rédaction du plan de prévention des risques psychosociaux.

Concernant les troubles musculo-squelettiques, les populations à risque seront recensées sur la base des fiches individuelles des risques. Les formations assurées par des kinésithérapeutes continuent d'être proposées.

Au titre de l'amélioration du pilotage de la politique de santé et de sécurité au travail au sein des services, le programme prévoit :

- l'identification des unités et de travail et la désignation des chefs de service en santé et sécurité au travail, qui sont responsables de la mise en œuvre des actions de prévention à leur niveau ;
- la formation des encadrants et chefs de service à la prise en compte de la santé et de la sécurité de leurs agents ;
- le déploiement du logiciel d'évaluation des risques de l'Amue, déjà utilisé par les organismes, prévu en octobre ;
- le travail sur la procédure d'accueil des nouveaux entrants intégrant l'accueil santé et sécurité au travail et la formation au poste de travail.

Pour renforcer le rôle des acteurs opérationnels et des instances de concertation centrales et locales, le programme prévoit la formation des nouveaux membres du CHSCT et la validation d'une trame de visite CHSCT. Pour la médecine de prévention, le programme prévoit l'envoi des fiches de risques inhérents aux postes de travail aux personnels, et l'établissement de listes de personnels exposés par unité de travail, ce qui permettra de disposer d'une cartographie des risques et d'une liste des personnels soumis à surveillance médicale particulière.

Au titre de l'action prospective sur les changements organisationnels, le programme prévoit la réalisation d'études d'impacts organisationnels sur les conditions de travail des personnels dans le cadre de l'IDEX.

## **V. Questions diverses**

### **IDEX**

**Jean-François PINTON** indique que les établissements ayant décidé de poursuivre leur réflexion commune (Lyon 1, Lyon 3, Université Jean Monnet, INSA et ENSL) disposent désormais chacun d'un référent sur le sujet. La réflexion actuelle porte sur les notions de composantes (l'ENS de Lyon constitue à elle seule une composante) et de « gouvernance de gouvernances », ainsi que sur deux

sujets académiques que sont la gestion du premier cycle et l'attractivité.

S'agissant plus particulièrement de l'ENS de Lyon, des interactions avec différents acteurs de l'Ecole ont été initiées (instances représentatives du personnel, directeurs d'unité, directeurs de département, services, enseignants, chercheurs). A compter du mois d'avril, des groupes de travail seront mis en place.

Une réflexion collective est également à l'œuvre à l'échelle des écoles normales supérieures, en particulier sur les caractéristiques et les apports à mettre en exergue.

Le prochain Conseil d'administration sera l'occasion d'échanger de façon informelle avec les administrateurs sur l'apport, la singularité et les objectifs de l'ENS de Lyon dans le cadre de l>IDEX

**Aurore FLAMION** rappelle qu'il avait été question de groupes de travail lors du dernier Conseil d'administration et souhaite savoir ce qu'il en est de leur mise en place et de leur composition.

**Jean-François PINTON** répond que cette question est précisément à l'étude actuellement au sein de pré-groupes de travail. Il rappelle que les représentants ne seront pas ignorés, mais que la première approche consiste à identifier les acteurs les plus pertinents en fonction des différents sujets identifiés.

*La séance est levée à 12 heures 35.*